



Place Maurice Marchais
BP 509
56000 VANNES
Tél. : 02 97 01 61 61
Fax :

Rapport N° 63/2025

Lieu : Rue Jean Francois De Surville
PARCELLES CADASTREES SECTION CK N°
737 et 740 - 56000 Vannes (France)

Affaire : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE VILLE
DE VANNES

Objet : déclassement du domaine public -
parking CLISCOUET

Natif :

/



RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille vingt cinq, le sept avril à seize heures,

--- Je soussigné(e), OFFREDO Christelle Brigadier Chef Principal, ---
--- Assisté(e) de , ---
--- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---
--- En résidence à la Police Municipale de Vannes ---
--- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République de
la ville de VANNES et M. le Préfet du Morbihan ---
--- Vu les articles 21/2°, 21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de
notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations
suivantes ---

PREAMBULE

---Le sept avril 2025, à seize heures et zéro minutes, conformément aux
instructions reçues de notre hiérarchie suite à la demande de la Direction de
l'Aménagement de la ville de Vannes, nous nous transportons sise
CLISCOUET, rue Jean François de SURVILLE aux fins de constater
l'affichage de l'avis d'enquête publique portant sur le déclassement du
domaine public communal d'une emprise de l'ordre de 1320 m2 cadastrées
section CK numéros 737 et 740.---

---Monsieur Joris LE DIREACH, a été désigné en qualité de commissaire
enquêteur.---

---L'enquête se déroulera du 16 avril 2025 au 05 mai 2025 inclus à la mairie
de Vannes, Place Maurice MARCHAIS, siège de l'enquête.---

---Vu le code des relations entre le public et l'administration et plus
particulièrement ses articles L134-1 et suivants et L 134-31, R 134-3 et
suivants,

Conformément à la réglementation en vigueur:

Arrêté du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de
l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code
de l'environnement fixe les caractéristiques et dimensions de l'affichage de
l'avis d'enquête publique sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être apposées 15 jours au moins avant l'ouverture de
l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Elles doivent être visibles et
lisibles de la voie publique.

Elles doivent mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2) et comporter le titre
"avis d'enquête publique" en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de
hauteur et les informations visées à l'article R. 121-19 du code de
l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

CONSTATATIONS:

**SUR LA PARCELLE CADASTREE N° 740 ENTREE DU PARKING rue de
SURVILLE,**

---Je relève la présence d'un panneau d' affichage sur lequel est affiché : "l' avis d'enquête publique" ainsi que l'arrêté Municipal N° AR ADD 2025 008.---

PARCELLE CADASTREE N° 737 située dans le prolongement de la parcelle N° 740:

---Je relève la présence d'un second panneau d' affichage sur lequel est affiché : " l' avis d'enquête publique.---

CONCLUSION:

---Tous les panneaux d'affichage sont de format A2. Ils comportent le titre "avis d'enquête" en caractère gras majuscule. Les panneaux sont jaunes.---

---Le contenu de chaque affichage est parfaitement visible lisible depuis la voie publique.---

---Annexons au présent procès-verbal les clichés réalisés, 1 copie de l'avis d'enquête publique, 1 copie du plan d'implantation, 1 copie de l'Arrêté Municipal N° AR ADD 2025 008 enquête publique -parking sis CLISCOUET.---

---En foi de quoi, et à toutes fins utiles, dressons procès-verbal de constatation d'affichage public, dont copies établies, clos et transmis ce jour.---

Destinataires :

Nb Copies	Destinataire
1	Monsieur le Commissaire de Police
1	Service Juridique de la ville
1	Monsieur le Maire
1	Monsieur le Directeur de la Police Municipale
1	Archives

Date de clôture : Le 07/09/25
OFFREDO Christelle, Brigadier Chef Principal,



Morbihan (56)

Police Municipale de Vannes

Vannes, le 11/04/2025



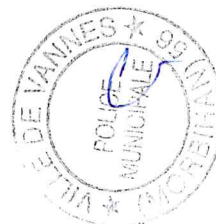
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Planche photographique : Rapport 63/2025

Nombre de photo(s) : 3

Adresse des faits : Rue Jean Francois De Surville
PARCELLES CADASTREES SECTION CK N° 737 et 740
56000 VANNES

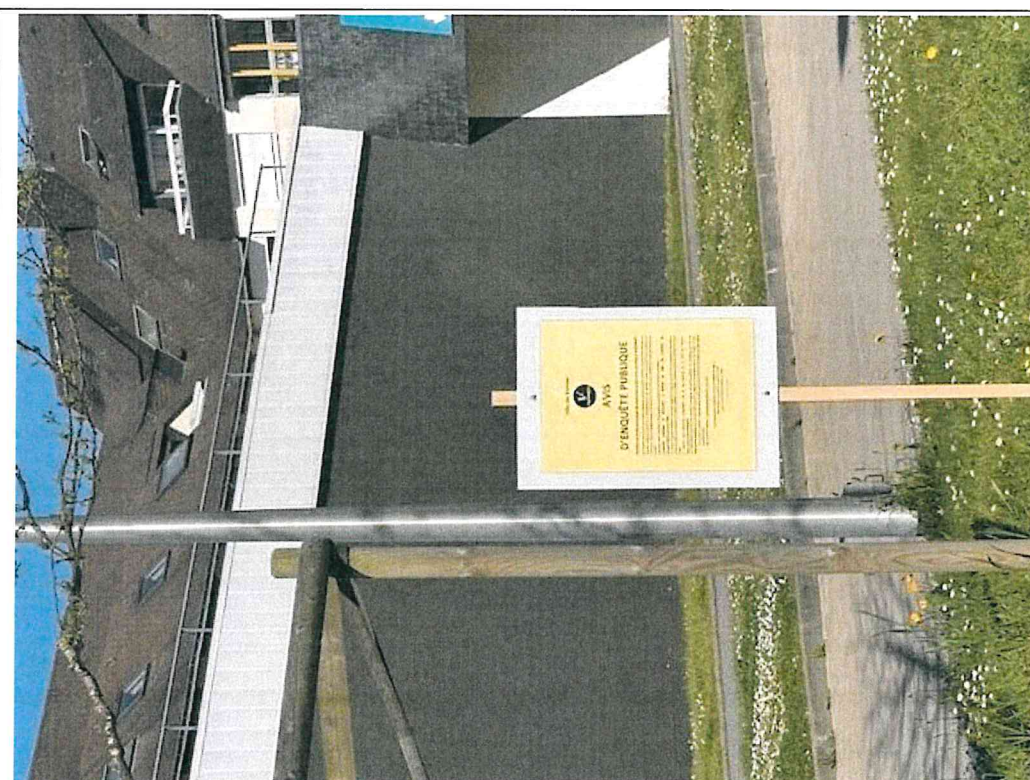
Police Municipale de Vannes
Place Maurice Marchais
BP 509
56000 VANNES 56000 Vannes
Tél : 02 97 01 61 61
Fax :





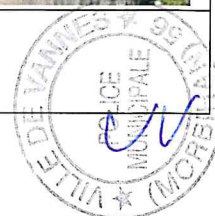
Fichier : Affichage entrée parking CLISCOUET rue de SURVILLE parcelle CK N° 740

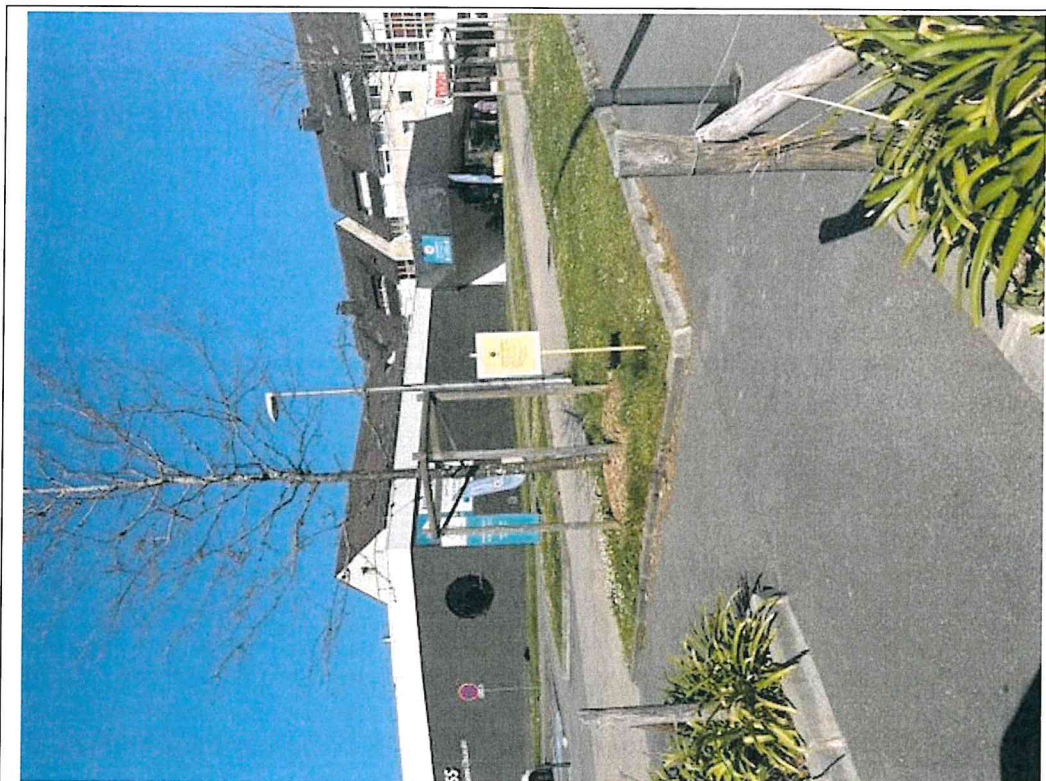
Remonté le : 11/04/2025 16:22



Fichier : Affichage parcelle CK 737

Remonté le : 11/04/2025 16:22





Fichier : affichage sur parcelle CK N°737

Remonté le : 11/04/2025 16:22





VILLE DE VANNES (56000)

Pôle Secrétariat Général
Direction Aménagement
Service Affaires foncières et domaniales

Arrêté

N° AR_ADD_2025_008

Objet : VOIRIE COMMUNALE - Enquête publique – parking situé à CLISCOUËT, rue Jean-François de Surville - Déclassement du domaine public

Le Maire de la Ville de VANNES,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de signature aux Maires Adjointes,

Vu les dispositions du code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et plus particulièrement ses articles L134-1 et suivants et L 134-31, R 134-3 et suivants,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2025, régulièrement transmise en Préfecture,

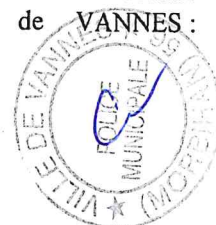
Vu le dossier technique comprenant divers plans et photographies aériennes, une notice explicative et la délibération ci-dessus citée,

ARRÊTÉ d'ouverture d'enquête publique et de désignation du commissaire enquêteur

ARTICLE 1 : Une enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public du parking situé à CLISCOUËT, rue Jean-François de Surville, sur une emprise d'environ 1320 m² conformément au plan joint à la délibération du conseil municipal du 3 février 2025 cadastrée section CK numéros 737 et 740, aura lieu du 16 avril 2025 au 5 mai 2025 inclus, à l'Hôtel de ville de VANNES.

ARTICLE 2 : Monsieur Joris LE DIREACH figurant sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie pour l'année 2025, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à l'Hôtel de Ville de VANNES pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux horaires d'ouverture de la mairie au public de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, sauf les samedi, dimanche et jours fériés. Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la Ville de VANNES : <https://www.mairie-vannes.fr>



ARTICLE 4 : Les observations du public peuvent être formulées directement sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à l'attention de **Monsieur le commissaire enquêteur** qui les annexera au registre d'enquête, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, service affaires foncières et domaniales, BP 509, 56019 VANNES CEDEX.

Les observations peuvent également être formulées par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : service.foncier@mairie-vannes.fr

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra en personne en mairie de VANNES, les observations du public le 16 avril 2025 de 8h30 à 12h00 et le 5 mai 2025 de 13h30 à 17h00.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de VANNES avec ses conclusions.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à l'Hôtel de ville et un avis d'enquête sera affiché sur le site huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci. Un avis d'enquête sera publié dans les journaux d'annonces légales OUEST France et LE TELEGRAMME ainsi que sur le site internet de la Mairie de VANNES. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication en vertu de l'article R 421-1 du code de la justice administrative auprès du Tribunal administratif de Rennes.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Morbihan et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

VANNES à Vannes, le 27 mars 2025



Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

★ Fabien LE GUERNEVÉ



Ville de Vannes



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le déclassement du domaine public d'un parking à CLISCOUËT

Par arrêté en date du 27 mars 2025, le Maire de la Commune de VANNES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement du domaine public communal d'une emprise de l'ordre de 1 320 m² cadastrés section CK numéros 737 et 740, sise à CLISCOUËT, rue Jean-François de Surville.

Monsieur Joris LE DIREACH, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville de VANNES du 16 avril 2025 au 5 mai 2025.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et consultables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi hors jours fériés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Vannes : <https://www.mairie-vannes.fr>

Les observations pourront être inscrites au registre d'enquête publique ou adressées par écrit au **commissaire enquêteur** du 16 avril 2025 jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 5 mai 2025 à 17h00

- Par courrier à l'adresse : Hôtel de Ville, service affaires foncières et domaniales, BP 509, 56019 VANNES CEDEX
- Par courriel à l'adresse : service.foncier@mairie-vannes.fr

Le Commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de Ville :

- Mercredi 16 avril 2025 de 8h30 à 12h00
- Lundi 5 mai 2025 de 13h30 à 17h00



